

Expert·e dipl. en finance et en controlling

Problèmes pour la préparation du diplôme fédéral 2026.

Thèmes **Swiss GAAP RPC**

Durée d'examen 60 minutes (60 points)

Bon succès à toutes et à tous !

Problème 1 : Tableau des flux de trésorerie selon les Swiss GAAP RPC (15 points)

Situation initiale

Vous êtes directeur financier de Techna SA et responsable des comptes annuels. La cheffe comptable vous présente les comptes provisoires pour l'année 2024 (en CHF 1 000). Le tableau des flux de trésorerie est encore incomplet et doit être complété.

Techna SA est cotée à la Bourse suisse (SIX) et a appliqué les normes IFRS jusqu'au 31.12.2022, avant de décider d'utiliser désormais les normes Swiss GAAP RPC.

Bilan

	31.12.2024	31.12.2023
Liquidités	3'249	4'283
Créances résultant de livraisons et prestations	6'286	5'883
Autres créances	571	737
Stocks	5'354	4'486
Comptes de régularisation actifs	176	159
Actifs circulants	15'636	15'548
Immobilisations corporelles	4'063	3'809
Brevets	9'260	9'415
Autres immobilisations incorporelles	1'738	1'696
Participations	712	652
Actifs immobilisés	15'773	15'572
Total des actifs	31'409	31'120
Dettes résultant de livraisons et prestations	4'324	4'163
Autres dettes à court terme	1'109	1'155
Comptes de régularisation passifs	587	701
Dettes financières à court terme	1'321	1'874
Provisions à court terme	929	966
Dettes à court terme	8'270	8'859
Dettes financières à long terme	6'504	7'104
Provisions à long terme	2'087	1'978
Dettes à long terme	8'591	9'082
Capital-actions (entièrement libéré)	3'500	3'500
Réserves issues du capital	796	950
Réserves issues du bénéfice	8'708	7'036
Bénéfice de l'exercice	1'544	1'693
Total des capitaux propres	14'548	13'179
Total des passifs	31'409	31'120

Compte de résultat

	2024	2023
Produits des ventes – marchandises	22'662	20'396
Produits des ventes – prestations de services	3'583	3'225
Total chiffre d'affaires	26'245	23'621
Coût des ventes – marchandises	-14'982	-13'234
Coût des ventes – prestations de services	-3'264	-2'839
Total coût des ventes	-18'246	-16'073
Marge brute	7'999	7'548
Charges de distribution, administratives et générales	-4'515	-4'064
Charges de recherche et développement	-1'071	-964
Autres charges, net	-23	-21
Résultat d'exploitation	2'390	2'499
Réévaluation des participations	60	54
Produits financiers et autres	58	92
Charges financières et autres	-449	-388
Bénéfice avant impôts	2'059	2'257
Impôts sur le bénéfice	-515	-564
Bénéfice après impôts	1'544	1'693

Tableau des flux de trésorerie

	2024
Bénéfice après impôts	1'544
Impôt sur le bénéfice	515
Réévaluation des participations	(1)
Amortissements et corrections de valeurs	741
Correction de valeur des brevets	(2)
Bénéfices sur ventes d'actifs	15
Variations des provisions	198
Autres postes sans incidence sur la trésorerie	-77
Variation des créances résultant de livraisons et prestations	(3)
Variation des autres créances et comptes de régularisation actifs	149
Variation des stocks	-868
Variation des dettes résultant de livraisons et prestations	(4)
Variation des autres dettes à court terme et des comptes de régularisation passifs	-160
Impôts sur le bénéfice payés	-438
Versements pour provisions	-126
Flux de trésorerie lié aux activités d'exploitation	1'346
Investissements dans les immobilisations corporelles meubles	-924
Désinvestissements des immobilisations corporelles meubles	79
Investissements dans les immobilisations incorporelles	-233
Désinvestissements d'immobilisations incorporelles	26
Dividendes encaissés provenant des participations	0
Flux de trésorerie lié aux activités d'investissement	-1'052

(Suite page suivante)

Versements de dividendes aux actionnaires	(5)
Remboursement de prêts	(6)
Contraction d'emprunts	0
Flux de trésorerie lié aux activités de financement	(7)
Variation de la trésorerie	-1'034
Trésorerie en début d'exercice	4'283
Trésorerie en fin d'exercice	3'249
Variation de la trésorerie	-1'034

Vous disposez également des informations suivantes :

- En 2024, aucune nouvelle acquisition n'a été réalisée et les participations existantes n'ont pas fait l'objet de ventes. En 2018 et 2019, des corrections de valeur ont été comptabilisées sur les participations.
- En 2024, un dividende de 5 % (en % du capital social) a été versé.

Exercice a)

Complétez le tableau ci-dessous afin de remplir les cases (1) à (7) du tableau des flux de trésorerie. Indiquez vos calculs (si nécessaire). Tous les montants doivent être indiqués avec leur signe.

Champ (1)	-60
Champ (2)	+155 $-(9'260 - 9'415) = 155$
Champ (3)	-403 $-(6'286 - 5'883) = -403$
Champ (4)	+161 $4'324 - 4'163 = 161$
Champ (5)	-175 $0.05 \times 3'500 = -175$

Champ (6)	-1'153 <i>Diminution des dettes financières à court terme et à long terme</i> $(1'321 - 1'874) + (6'504 - 7'104) = -1'153$
Champ (7)	-1'328 $-175 - 1'153 = -1'328$

Exercice b)

La société Techna SA prévoit de reprendre la société Zera SA l'année suivante. Selon les négociations de vente, le prix d'acquisition s'élève à CHF 5 000 000 et un goodwill positif de CHF 600 000 CHF sera payé.

Indiquez quelles informations supplémentaires sont nécessaires pour permettre la présentation de la transaction dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

Donnez également votre avis sur la manière dont le traitement du goodwill positif (ou éventuellement négatif) influence l'établissement du tableau des flux de trésorerie selon la norme Swiss GAAP RPC 30 en liaison avec la norme Swiss GAAP RPC 4.

Aucune référence aux normes Swiss GAAP RPC n'est nécessaire.

Les liquidités de Zera SA sont nécessaires, car l'acquisition est présentée en valeur nette, c'est-à-dire après déduction des liquidités reprises. La mention du goodwill n'est pas nécessaire pour le tableau des flux de trésorerie consolidés.

En outre, le traitement du goodwill positif (ou négatif) n'a aucune incidence sur le tableau des flux de trésorerie : ni la compensation avec les capitaux propres, ni l'activation/la passivation suivie d'une dissolution ayant un impact sur le résultat ne génèrent de flux de trésorerie.

Exercice c)

Expliquez quelles anomalies apparaissent dans le cas présent lors de la détermination du flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles et quel pourrait en être un motif.

La présentation ci-dessus constitue une "forme mixte" entre la méthode directe et la méthode indirecte. Par exemple, les impôts sur le résultat effectivement payés (charge ayant un impact sur la trésorerie) sont présentés séparément, alors même que la méthode indirecte est appliquée.

Une explication possible est que, jusqu'à fin 2022, les normes IFRS étaient appliquées. Dans ce référentiel, les impôts payés doivent être présentés explicitement, ce qui, dans la pratique, est souvent réalisé au moyen d'une "forme mixte" comme celle illustrée ici. Lors du passage aux Swiss GAAP RPC, cette manière de présenter a été conservée.

Problème 2 : Clôture des comptes annuels de la société holding et des comptes consolidés du groupe (20 points)

Situation initiale

Depuis début 2021, M détient 80 % des actions de F. Le prix d'acquisition s'élevait à CHF 320 millions. M a souscrit l'augmentation du capital-actions de F en 2023 à hauteur de sa participation (proportionnellement à sa quote-part).

Extrait du plan comptable de M et de F

Bilan	
Actifs circulants Liquidités Créances s/livraisons et prestations Stocks Compte de régularisation actif	Fonds étrangers Dettes s/livraisons et prestations Impôts différés passifs Compte de régularisation passif Autres dettes à court terme Emprunts
Actifs immobilisés Prêts Participation Immobilisations corporelles Corr. valeur immobilisations corporelles Impôts différés actifs Goodwill	Fonds propres Capital-actions Réserves issues du capital Réserves issues du bénéfice Intérêts minoritaires Bénéfice de l'exercice (bilan)
Compte de résultat	
Coût des marchandises Amortissement Charges financières Autres charges Charges d'impôts Bénéfice de l'exercice (CR)	Produits des ventes de marchandises Produits des participations Produits financiers

Remarques :

- Les comptes Swiss GAAP RPC du groupe M sont établis chaque année sur la base des comptes individuels selon le droit commercial.
- Seuls les comptes du plan comptable ci-dessus peuvent être utilisés.
- Les lignes prédéfinies ne doivent pas nécessairement correspondre au nombre de vos écritures.
- Les écritures comptables sélectionnées sont indépendantes les unes des autres. Toutefois, au sein d'un même exercice, il existe un lien de contenu.
- La taxe sur la valeur ajoutée et l'impôt anticipé sont négligeables.
- Les impôts différés ne doivent être comptabilisés que si cela est expressément demandé.
- Les bénéfices intermédiaires internes au groupe doivent être éliminés sans tenir compte des participations des actionnaires minoritaires.

Exercice a)

Les fonds propres de F, évalués selon les normes Swiss GAAP RPC, ont évolué comme suit entre début 2021 et fin 2025
(chiffres en millions de CHF)

	1.1.2021	31.12.2025
Capital-actions	250	300
Réserves issues du capital	125	150
Réserves issues du bénéfice	-	60
Bénéfice annuel	-	20
Total	375	530

Indiquez les écritures de consolidation (sur la base du bilan individuel avant consolidation) pour la consolidation du capital de F au 31 décembre 2025. La séparation des intérêts minoritaires a déjà été prise en compte et ne doit pas être comptabilisée.

Débit	Crédit	Montant
<i>Capital-actions</i>	<i>Participations</i>	<i>240</i>
<i>Réserves issues du capital</i>	<i>Participations</i>	<i>120</i>
<i>Goodwill</i>	<i>Participations</i>	<i>20</i>

Calculez la part totale des intérêts minoritaires dans le bilan consolidé au 31 décembre 2025.

Part totale des intérêts minoritaires : $20\% \times 530 = 106$

Exercice b)

Le Goodwill est amorti linéairement sur cinq ans.

Indiquez les écritures de consolidation au 31.12.2025.

Pour résoudre cette partie b) de l'exercice, utilisez un goodwill d'acquisition de CHF 60 millions.

Débit	Crédit	Montant
<i>Réserves issues du bénéfice</i>	<i>Goodwill</i>	<i>48</i>
<i>Amortissement</i>	<i>Bénéfice de l'exercice (CR)</i>	<i>12</i>
<i>Bénéfice de l'exercice (bilan)</i>	<i>Goodwill</i>	<i>12</i>

Exercice c)

Le 31 août 2025, M a accordé à F un crédit à long terme de CHF 100 millions, à un taux d'intérêt de 4,5 %, payables à terme échu le 31 août de chaque année.

Indiquez les écritures de consolidation au 31.12.2025.

Débit	Crédit	Montant
<i>Emprunts</i>	<i>Prêts</i>	<i>100</i>
<i>Compte régularisation passif</i>	<i>Compte régularisation actif</i>	<i>1.5</i>
<i>Produits financiers</i>	<i>Charges financières</i>	<i>1.5</i>

Exercice d)

En 2025, M a livré à F des marchandises pour un prix de vente de CHF 800 millions (marge brute de 20 % comprise). F a transféré le montant de la facture. Les bénéfices intermédiaires non réalisés sur les stocks intra-groupe chez F s'élevaient à 30 millions de CHF au 31 décembre 2024 et à 20 millions de CHF au 31 décembre 2025. Les impôts différés doivent être pris en compte à un taux de 20 %.

Indiquez les écritures de consolidation au 31.12.2025.

Débit	Crédit	Montant
<i>Produits des ventes de marchandises</i>	<i>Coût des marchandise</i>	<i>800</i>
<i>Réserves issues du bénéfice</i>	<i>Stocks</i>	<i>30</i>
<i>Impôts différés actifs</i>	<i>Réserves issues du bénéfice</i>	<i>6</i>
<i>Stocks</i>	<i>Bénéfice de l'exercice (bilan)</i>	<i>10</i>
<i>Bénéfice de l'exercice (CR)</i>	<i>Coût des marchandise</i>	<i>10</i>
<i>Charges d'impôts</i>	<i>Bénéfice de l'exercice (CR)</i>	<i>2</i>
<i>Bénéfice de l'exercice (bilan)</i>	<i>Impôts différés actifs</i>	<i>2</i>

Problème 3 : Leasing selon les Swiss GAAP RPC 13 (10 points)**Situation initiale**

Le groupe Ubris est coté en bourse, sa comptabilité est tenue conformément aux normes Swiss GAAP RPC. Il est constaté que la location de véhicules de transport spécialisés doit être traitée comme un leasing financier selon Swiss GAAP RPC 13 dans les comptes annuels 2025.

Les informations suivantes sont disponibles à ce sujet.

Date	Valeur comptable	Amortissement	Part des intérêts	Rmbt du principal	Valeur actuelle
01. 01. 2024	27'338				27'088
31. 12. 2024	16'403	10'935	1'354	6'146	20'943
31. 12. 2025	9'842	6'561	1'047	6'453	14'490
31. 12. 2026	5'905	3'937	724	6'776	7'714
31. 12. 2027	3'543	2'362	386	7'714	0
31. 12. 2028	0	3'543			

Exercice a)

Calculez les valeurs recherchées :

Les frais de conclusion liés au contrat de leasing en CHF	250
Le taux d'amortissement utilisé	40%
Le taux d'intérêt interne (IRR) appliqué à l'opération de leasing	5%
La durée contractuelle du leasing (en année)	4
Montant de la redevance annuelle de leasing, en CHF (le contrat de leasing n'entraîne aucun frais d'assurance)	7'500
Prix d'exercice de l'option d'achat à la fin de la durée du leasing en CHF	600
Variation du bénéfice net en 2025 résultant du reclassement d'un leasing opérationnel en leasing financier, en CHF (indiquez la variation par 1 ou -)	- 108
Variation du cash-flow provenant des activités d'exploitation en 2025 due au reclassement d'un leasing opérationnel en leasing financier en CHF (indiquez la variation par 1 ou -)	+ 6'453

Exercice b)

Sans faire référence aux Swiss GAAP RPC, expliquez ce qu'il conviendrait de prendre en considération si, dans les comptes établis selon le CO et déterminants sur le plan fiscal, on renonçait de manière générale à comptabiliser le leasing, mais que, conformément aux Swiss GAAP RPC, les contrats de leasing étaient comptabilisés comme des leasings financiers.

Le passage du CO (leasing hors bilan) aux RPC (leasing financier) impliquerait les retraitements suivants :

- un ajustement du bilan d'ouverture, comptabilisé directement en capitaux propres par les réserves issues du bénéfice.*
- Des impôts différés devraient être comptabilisés sur les différences temporaires :*
 - les immobilisations en leasing entraîneraient des impôts différés passifs,*
 - les dettes de leasing entraîneraient des impôts différés actifs.*

Il y aurait également une différence de traitement de la redevance annuelle :

- Dans les comptes établis selon le CO, le loyer du leasing est enregistré intégralement en charges.*
- En revanche, pour les états financiers Swiss GAAP RPC, seuls les intérêts et les amortissements doivent être comptabilisés en charges. Par contre, le remboursement du principal réduit la dette au bilan (sans passer par le résultat).*

Problème 4 : Evaluation (15 points)

Situation initiale

Basée à Allschwil (BL), Phyto-CMO SA est un fournisseur de l'industrie pharmaceutique spécialisé dans la production de principes actifs végétaux. Phyto-CMO SA est cotée à la bourse suisse SIX et établit ses comptes selon les normes Swiss GAAP RPC. L'exercice financier se termine le 31 décembre.

Vous disposez des informations suivantes quant aux fonds propres et au financement :

- Au 1er janvier 2024, le capital-actions se compose de 1 500 000 actions nominatives d'une valeur nominale de CHF 5.
- Au 1er janvier 2024, Phyto-CMO SA détient 87 000 actions nominatives propres. Celles-ci ont été achetées au cours de CHF 16,47 par action (moyenne pondérée).
- Le 31.03.2024, Phyto-CMO SA a acheté ses propres actions en bourse à des fins de gestion du cours, soit 27 500 actions au cours de CHF 19 par action.
- Le 31 août 2024, Phyto-CMO SA a procédé à une augmentation de capital. 300 000 nouvelles actions nominatives (valeur nominale = 5 CHF) ont été émises au prix de CHF 20,00 par action. L'augmentation de capital a entraîné des frais de transaction d'un montant de CHF 350 000.
- Le 30 novembre 2024, la direction a décidé de vendre 15 000 actions propres. Le cours de l'action était alors de CHF 23 par action.
- Phyto-CMO SA a réalisé un bénéfice de CHF 17 400 000 au cours de l'exercice 2024 (selon les normes Swiss GAAP RPC).
- Début 2022, une obligation convertible d'une valeur nominale de CHF 8 000 000 a été émise, avec un taux d'intérêt de 3,5 % et une échéance fin 2027. Si tous les détenteurs de l'obligation décidaient de la convertir, 200 000 nouvelles actions seraient émises.
- Conformément aux principes comptables de Phyto-CMO SA, les actions propres sont évaluées au coût d'acquisition moyen pondéré.

Le taux d'imposition applicable est de 20 %.

Pour résoudre les exercices, utilisez les comptes appropriés que vous avez vous-même sélectionnés. Le nombre de lignes vides peut être supérieur au nombre d'écritures nécessaires.

Les impôts différés doivent être comptabilisés dans la mesure où cela est nécessaire selon les normes Swiss GAAP RPC.

Exercice a)

Comptabilisez l'achat des actions propres au 31 mars 2024 et la vente des actions propres au 30 novembre 2024 dans les comptes Swiss GAAP RPC.

Expliquez séparément vos calculs.

Débit	Crédit	Montant CHF
Le 31.03.2024 :		
<i>Actions propres</i>	<i>Liquidités</i>	<i>522'500⁽¹⁾</i>
Le 30.11.2024 :		
<i>Liquidités</i>	<i>Actions propres</i>	<i>256'200⁽²⁾</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Réserves issues du capital</i>	<i>88'800⁽²⁾</i>

Calculs :

(1) 31.03.2024 achat d'actions propres :

- $27'500 \text{ actions} \times \text{CHF } 19 = \text{CHF } 522'500$

Pour la suite, calcul du nouveau coût moyen pondéré :

- $\text{Total actions propres} = 87'000 + 27'500 = 114'500$
- $\text{Total coût} = (87'000 \text{ actions} \times 16.47) + 522'500 = 1'955'390$
- $\text{CMP} = 1'955'390 / 114'500 \approx 17.0776 \text{ arrondi à } 17.08$

(2) 30.11.2024 vente d'actions propres :

Flux de trésorerie total = CHF 23 * 15'000 actions vendues = CHF 345'000, répartis comme suit :

- Valeur comptable des actions vendues : CHF 17.08 (CMP) * 15'000 = 256'200
- Plus-value (réserves issues du capital) : $(23 - 17.08) \times 15'000 = 88'800$

Exercice b)

Calculez le résultat de base par action de Phyto-CMO SA pour l'exercice 2024 selon les normes Swiss GAAP RPC.

<i>Date</i>	<i>Variation</i>	<i>Nbre d'actions en circulation</i>	<i>Pondération (mois)</i>
<i>01.01.2024</i>		<i>1'413'000</i>	<i>3</i>
<i>31.03.2024</i>	<i>- 27'500</i>	<i>1'385'500</i>	<i>5</i>
<i>31.08.2024</i>	<i>300'000</i>	<i>1'685'500</i>	<i>3</i>
<i>30.11.2024</i>	<i>15'000</i>	<i>1'700'500</i>	<i>1</i>
			<i>12</i>

Nombre moyen pondéré d'actions en circulation =
 $(1'413'000 \times 3 + 1'385'500 \times 5 + 1'685'500 \times 3 + 1'700'500 \times 1) / 12 = 1'493'625$

Résultat de base par action (EPS)
= Bénéfice / nombre moyen d'actions en circulation
= CHF 17'400'000 / 1'493'625 actions = CHF 11.65

Exercice c)

Comptabilisez l'augmentation de capital au 31 août 2024 dans les comptes Swiss GAAP RPC. Présentez vos calculs et expliquez-les.

Débit	Crédit	Montant CHF
<i>Liquidités</i>	<i>Capital-actions</i>	<i>1'500'000⁽¹⁾</i>
<i>Liquidités</i>	<i>Réserves issues du capital</i>	<i>4'500'000⁽²⁾</i>
<i>Réserves issues du capital</i>	<i>Liquidités</i>	<i>350'000⁽³⁾</i>
<i>Charges d'impôts</i>	<i>Réserves issues du capital</i>	<i>70'000⁽⁴⁾</i>

Calculs / explications

- (1) *Augmentation du capital-actions (sans agio) :*
 $= 300'000 \text{ nouvelles actions} \times \text{CHF } 5 = 1'500'000$
- (2) *Agio :*
 $= 300'000 \text{ nouvelles actions} \times (20 \text{ prix} - 5 \text{ v. nominale}) = 4'500'000$
- (3) *Frais de transaction : CHF 350'000*
Selon SGR 24/5, les coûts de transaction liés aux opérations sur le capital doivent être comptabilisés en diminution des réserves de capital (même si celles-ci deviennent négatives, cf. SGR 24/21).
- (4) *Comme cela augmente le bénéfice dans les états financiers établis selon les SGR, la charge d'impôt doit être ajustée en conséquence.*
Il n'en résulte aucun impôt différé, puisqu'il s'agit d'une différence permanente.
Seul le montant net est déduit des réserves de capital (cf. SGR 24/21).
 $\text{Charge d'impôt} = 20\% \times 350'000 = 70'000.$